

Bonjour à toutes et à tous,

Tous les adhérents de l'AGRP de la saison 2020-2021 ont été invités dans un processus d'Assemblée Générale Extraordinaire par Internet à se prononcer sur des modifications des statuts et du règlement intérieur de l'Association sans attendre l'assemblée Générale Ordinaire habituelle reportée du fait des contraintes de la pandémie.

Il s'agit pour l'essentiel

- **De la mise en place du collège des animateurs,**
- **Du choix d'ouvrir les séjours organisés par l'AGRP aux membres ayant pris leur licence dans un autre club,**
- **De préciser les règles concernant le respect du droit à l'image.**

Sur un total de 88 personnes invitées à s'exprimer, 80 ont répondu, 79 par le vote par internet et une sur support papier soit 91 % de votants. C'est un bilan qui ferait rougir d'envie bien des organismes, mais nous aurons la sagesse de ne pas le claironner sur les toits. Quoique...

Les résultats sont les suivants :

- **Les statuts sont approuvés par 79 oui, 0 non et 1 abstention**
- **Le règlement intérieur est approuvé par 77 oui, 0 non et 3 abstentions**

En conséquence, les textes présentés sont donc approuvés et applicables à compter de ce jour vendredi 19 février 2021.

Le Président transmettra les nouvelles rédactions aux autorités compétentes.

Par ailleurs, il vous était présenté pour information un document de travail résumant le rapport moral et d'activité et le rapport financier qui vous seront soumis à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. 76 membres (96 %) ont déclaré avoir pu en prendre connaissance. Le C.A. a pris note des observations et remarques concernant ce document et apportera les ajustements et précisions nécessaires pour en améliorer la compréhension.

Le C.A. vous remercie toutes et tous pour votre engagement et votre patience dans cette aventure nouvelle qu'était une consultation par Internet et remercie tout particulièrement notre gestionnaire du site pour l'efficacité des choix qu'il a faits pour monter cette grande première, que nous n'aurons jamais, c'est le vœu du C.A., à renouveler.

Nous pouvons continuer à partager ce qui fait notre raison d'être, le plaisir de la randonnée pédestre en groupe, en espérant que nous verrons rapidement disparaître les contraintes que cette saleté de COVID et ses variantes nous imposent, même si nous savons comment composer avec elles.

Votre Conseil d'Administration.

